Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 20/10/2026

DECISION N° 20261020_B_093

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Daniel DURIEUX, Denis LAIR, Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno MARCON, Elisabeth ROYON, Christine BONNEFOY, Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique et Tourisme :
Objet : Hôtel d'entreprises de Saint Just Malmont : Convention d'occupation précaire (bail) à passer avec l'entreprise FGNI – Franck GARNIER

Le Bureau,

N° 20261020_B_093

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention d'occupation précaire (bail) à L'hôtel d'entreprises de St Just Malmont à passer avec l'entreprise FGNI – M. Franck GARNIER, aux conditions suivantes :

  - Bureau 2 du N-1 : 59,41 m²
  - Durée 2 mois : du 02/11/2026 au 31/12/2026
  - Loyer HT: 237.64 € (4€/m²)
  - Charges : Ménage, entretien espaces verts et maintenance diverse : 106.938 € (1.80 €/m²) + Provisions charges (électricité, eau, chauffage) : 20 €

- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 20 octobre 2026

Le Président

Frédéric GIRODET

Communauté de Communes Loire et Semène (Hte-LOIRE)

AR Prefecture

043-244301131-20261020-20261020_B_093-AU
Reçu le 29/10/2026